

DRT0(2020)2

Strasbourg, 3 juin 2020

9^E REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹

Strasbourg, 29-30 octobre 2020
Réunion en ligne – Plateforme KUDO

Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe
sur l'intégration des Roms et des Gens du Voyage (2020-2025)
Présentation – Mise en œuvre – Suivi

DOCUMENT DE FOND

AVANT-PROPOS

Bon nombre des 10 à 12 millions de Roms et de Gens du voyage en Europe sont en situation d'extrême pauvreté et souffrent d'exclusion. L'antitsiganisme largement répandu renforce et aggrave leur dénuement économique et social. Malgré les efforts des autorités locales et nationales pour rendre les institutions publiques et les sociétés majoritaires plus inclusives, des inégalités persistent et les préjugés contre les Roms et les Gens du voyage, la discrimination, les propos haineux et les infractions motivées par la haine demeurent, voire augmentent.

Différentes instances de suivi du Conseil de l'Europe ont remarqué, lors de leurs récentes visites dans des États membres, une discrimination persistante et d'autres atteintes aux droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage. Malheureusement, aucun gouvernement européen ne peut se vanter d'un bilan totalement positif en matière de protection des droits de l'homme des membres des communautés/minorités roms².

Le Conseil de l'Europe joue un rôle central dans la promotion et la protection des droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage. L'un des objectifs majeurs du Conseil de l'Europe est de contribuer à la pleine intégration et à la participation démocratique des Roms et des Gens du voyage dans leurs communautés locales et aux niveaux régional et national.

Le premier texte du Conseil de l'Europe sur les Roms et les Gens du voyage était une recommandation adoptée par l'Assemblée parlementaire en 1969, qui soulignait la contribution des Roms à la diversité culturelle européenne et la nécessité de garantir leurs droits. Il a été suivi par une résolution du Comité des Ministres en 1975. L'examen des documents produits par des instances du Conseil de l'Europe telles que le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire (APCE), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès), le Commissaire aux droits de l'homme, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité européen des droits sociaux (CEDS), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires montre que les droits des Roms et des Gens du voyage ont pris, au fil du temps, une importance croissante dans les activités et les résultats de ces instances. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux Roms et aux Gens du voyage s'est elle aussi étoffée.

Le Conseil de l'Europe a également créé des instances intergouvernementales traitant spécifiquement des droits de l'homme des Roms, telles que le Groupe de spécialistes sur les Roms, tsiganes et voyageurs

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

² Les Roms et les Gens du voyage relèvent de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales dans au moins 30 États membres du Conseil de l'Europe parties à cette convention (sur les 39 États parties). De plus, sur les 25 États parties à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, 17 ont officiellement reconnu le romani comme langue minoritaire traditionnellement pratiquée sur leur territoire.

(MG-S-ROM) en 1995, premier organe intergouvernemental du Conseil de l'Europe chargé d'examiner régulièrement la situation des droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe, ensuite renommé Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (acronyme identique). Le MG-S-ROM a été remplacé en 2011 par le Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) auquel a succédé en 2020 le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

Le 20 octobre 2010, le Conseil de l'Europe s'est encore davantage engagé politiquement en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage en adoptant la « [Déclaration de Strasbourg sur les Roms](#) ». Le 2 mars 2016, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le [Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2016-2019\)](#), lequel a été suivi du nouveau [Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2020-2025](#) que le Comité des Ministres a approuvé le 22 janvier 2020.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU [PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE SUR L'INTÉGRATION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE 2020-2025](#)

Le [Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2020-2025](#) vise à lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et à favoriser l'égalité. Il a aussi pour but d'encourager la participation démocratique, de renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens et de soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives de qualité. Il entend porter plus loin les avancées obtenues dans le cadre du Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), qui avait pour objectif de combattre les préjugés, la discrimination et les infractions à l'encontre des Roms et des Gens du voyage (l'« antitsiganisme ») en présentant des modèles novateurs de solutions locales et de politiques d'intégration. Le Plan d'action thématique précédent a permis une approche cohérente des travaux du Conseil de l'Europe en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage, contribuant ainsi à démontrer la capacité de l'Organisation à utiliser ses instruments et ses outils pour atteindre cet objectif, ainsi que l'engagement des États membres à promouvoir l'intégration des Roms et des Gens du voyage. Il a aussi permis de renforcer l'engagement des divers secteurs du Conseil de l'Europe et leur coopération et d'accroître les synergies au sein de l'Organisation.

Le Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2020-2025 s'articule autour de trois grands axes :

- lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser l'égalité réelle et effective ;
- soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens ; et
- soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives de qualité.

OBJECTIFS DE LA 9^e RÉUNION DU DIALOGUE

La 9^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage sera l'occasion d'un vaste échange de fond avec de nombreux représentants de cette société civile qui tiendra compte de toutes les actions et politiques du Conseil de l'Europe relatives aux Roms et aux Gens du voyage.

La 9^e réunion du Dialogue offrira une plateforme de consultation pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025).

Elle :

- a) présentera en détail le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et discutera de sa mise en œuvre, de son calendrier et de la coopération ;
- b) examinera le rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage qui contribue activement à la promotion et à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) ;
- c) recueillera des propositions sur la manière de développer encore la coopération entre le Conseil de l'Europe et la société civile des Roms et des Gens du voyage et le programme futur des réunions semestrielles du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage ;
- d) servira de plateforme de coopération et de coordination des organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et d'autres parties prenantes, notamment aux fins de l'échange et du partage des meilleures pratiques.

RÉSULTATS ATTENDUS DU DIALOGUE

La participation des communautés de Roms et de Gens du voyage à tous les niveaux de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques est une composante essentielle de l'action du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les Gens du voyage.

Tout en reconnaissant que la responsabilité de l'intégration des Roms et des Gens du voyage incombe avant tout aux États membres, le Conseil de l'Europe estime que d'autres acteurs (les autorités locales et régionales, la société civile et les organisations internationales) ont un rôle important à jouer en termes de politiques et de pratiques.

La société civile dispose des réseaux nécessaires et de connaissances très précieuses sur la situation des Roms et des Gens du voyage sur le terrain et peut aider les États membres et le Conseil de l'Europe à tenir leurs engagements. Le rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage est d'apporter un soutien et de servir de passerelle entre les communautés de Roms et de Gens du voyage, d'une part, et les instances de prise de décision et d'élaboration de politiques, d'autre part. En tant que bénéficiaires des programmes du Conseil de l'Europe, les responsables de la mise en œuvre des projets et les acteurs complémentaires ainsi que la société civile peuvent faciliter l'orientation des actions du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un dialogue constructif empreint de respect mutuel.

La 9^e réunion du Dialogue permettra de mieux faire connaître le nouveau Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et sa mise en œuvre. Elle renforcera la compréhension du rôle et des outils qu'a la société civile des Roms et des Gens du voyage pour promouvoir activement la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et y contribuer.

Cette réunion sera aussi l'occasion pour les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et les autres parties prenantes d'élargir leurs connaissances, d'échanger leurs expériences et de partager les meilleures pratiques, de planifier les futures activités de coopération et d'identifier les possibilités de promotion de la participation politique et publique des Roms et des Gens du voyage.

PARTICIPATION

Participants : 60 à 70 personnes

Présence de M. l'ambassadeur Ivan Orlić, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les questions sociales et de santé (GR-SOC), et d'autres membres du GR-SOC.

Vingt-cinq représentants d'organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage, dont des organisations de jeunes et de femmes, qui ont coopéré avec le Conseil de l'Europe et contribué à la mise en œuvre du [Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2016-2019\)](#) et dont les projets sont susceptibles d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025).

Membres de l'Équipe Roms et Gens du voyage qui exécutent le Plan d'action stratégique par des projets concrets et des travaux sur les questions de fond.

Membres d'autres services du Conseil de l'Europe et de la *task force* intersecrétariats qui intègre les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans leurs domaines d'activité respectifs et dont les activités sont susceptibles d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), comme la Cour européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, les OING, l'Unité pour l'égalité de genre, l'ECRI, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, la Commissaire aux droits de l'homme, l'APCE, le Congrès, la Division des droits des enfants, le Service de la jeunesse, l'OSGI.

Critères de sélection des participants au Dialogue :

- expérience préalable des différentes priorités du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) ;
- représentation géographique des participants aux niveaux national et régional et dans les États membres du Conseil de l'Europe ;
- équilibre hommes-femmes et équilibre entre les âges ;
- contribution actuelle ou récente ou mise en œuvre de projets dans les domaines de la lutte contre l'antitsiganisme, la prééminence du droit, l'intégration des Roms et des Gens du voyage, la participation politique et/ou l'éducation inclusive ;
- contributions à l'élaboration de normes et au suivi de leur application ;
- motivation personnelle.